

## Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20 h

=====

**Président de la séance** : Christian SEGUY, Maire.

**Présents** : Ch. SEGUY – S. MILLAU – M. PASTOR – J. GUILLAUME – S. PAMENE – A.C. BONTE – J. ESCUSA – G. THERON – O. RENIER – B. FABRE-BARTHEZ – V. DARLES – **Absents, excusés** : P. BREBION – C. PALAYSI – C. GARCIA – Ch. GUILLOT- N. PIQUES (procuration à S. PAMENE) - L. LOPEZ - S. GARCIA – P. BOURLES  
**Secrétaire de séance** : Jacques GUILLAUME

**Quorum** : 10. Le quorum étant atteint la séance peut débiter.

Monsieur donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **I – Vote des taux d'impôt 2025**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de garder pour 2025 les taux d'imposition inchangés par rapport à 2024 soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : **43,65 %**
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **68,38 %.**
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **15,94 %**

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à **1 141 081 €**.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte les taux d'impôt 2025 comme ci-dessus.

### **II – Vote du budget primitif 2025 de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture de la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du CGCT qui retrace les informations financières essentielles du budget.

Il présente ensuite à l'assemblée le budget 2025 tant en section de fonctionnement que d'investissement, retraçant les opérations envisagées au cours de l'exercice.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2025 dans les délais prescrits, le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	3 051 804,12	3 051 804,12
Fonctionnement	2 221 786,11	2 221 786,11
<b>Total</b>	<b>5 273 590,23</b>	<b>5 273 590,23</b>

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, le Conseil Municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Une décision modificative sera nécessaire si le besoin de fongibilité dépasse le plafond de 7,5 %.

### **III – Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entrevue avec les représentants du SCOT du Biterrois le 7 mars dernier pour le projet de centre commercial de M. Bouisson en entrée d'agglomération. Il était entouré de M. Caralp, Président de la Domitienne, et Mme Liot Dassagate, Directrice de Pôle à la Domitienne. Les prescriptions du SCOT vont à l'encontre de ce projet car la surface du centre commercial ne doit pas dépasser 300 m<sup>2</sup>, Par contre les commerces artisanaux ne rentrent pas en compte dans cette surface-là. M. Bouisson doit donc revoir ce projet. Le permis de construire purgé de tout recours pourrait être effectif début 2026.

- Points sur les travaux :
  - rue de l'Égalité : début des travaux sur les réseaux humides le 28 avril prochain, suivis des travaux par Hérault Energies. Le DCE pour la voirie est en cours d'élaboration.
  - cabine de téléconsultation mise en place. Les permanences ont débuté ce lundi. Il faut le temps que l'information soit diffusée pour voir si la fréquentation sera importante.
  - Restaurant scolaire : les travaux du préau se terminent
  - arrosage intégré du stade de rugby : en cours
- Information du Département de l'Hérault : semaine du 5 au 13 avril , semaine de ramassage et de tri des déchets abandonnés. Les agents du département effectueront le 10 avril un grand nettoyage de printemps.
- Compte-rendu de l'affaire Fernandez pour la construction illicite au bord du Lirou : condamnation à une peine de 3 mois avec sursis, remise en état des travaux réalisés sur la cabane et enlèvement des matériaux et des clôtures sous astreinte de 50 € par jour et versement de 1 000 € à la commune au titre de son préjudice et 500 € au titre des frais d'instance.
- Inauguration du restaurant scolaire le 26 avril 2025 à 11 h (le même jour que les Floralies), suivie d'une après-midi « portes ouvertes » de 14 h 30 à 17 h 30
- Finale des Terroirs perdue par l'ASMM XV contre Murviel le 23 mars dernier
- Le 19 mars les représentants des parents d'élèves étaient invités à visiter le restaurant scolaire . Ils ont été très satisfait du bâtiment.
- Décès de la maman de Nathalie Piques (bouquet de la mairie et du CCAS)
- Remerciements : Mme Aline Canal pour décès de son fils  
 Les enfants de Claude Bousquet pour le décès de leur père  
 Vincent Darles pour le décès de son papa  
 Nathalie Piques pour le décès de sa maman
- Départ de Nicolas FAES qui va travailler dans un collège à Agde (Département de l'Hérault)
- Le Carnaval aura lieu le 12 avril (avec apéritif dansant)
- le 17 avril : réunion de préparation fête et féria 2025 avec les élus, la gendarmerie, les associations
- le 9 avril : soirée des élèves du collège de Cazouls-les-Béziers (échange avec collège espagnol), à la salle polyvalente (information de Sylvie PAMENE)
- Le Docteur Laurence Safon doit venir rencontrer Monsieur le Maire pour échanger avec lui sur la Maison de Santé et l'absence de médecins
- Visite à Sequedin le 7 juin pour organiser une « fidéo » dans le cadre du jumelage

**Plus rien n'étant à délibérer Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20**

Le Maire,  
Christian SEGUY.

Le secrétaire de séance,  
Jacques GUILLAUME

